

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 23 - 12

Date de convocation : 17/03/2023

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît DIGEON, Maire et Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : Monsieur Benoît DIGEON – Madame Françoise CHESNOY – Madame Dominique BABIN – Madame Eline LEROY – Monsieur Bruno NOTTIN – Monsieur Florian BRUCY – Monsieur Francis CHAMBON – Madame Gisèle DISDIER – Madame Annie GUET.

A donné procuration : Madame BOURRY Caroline à Monsieur Benoît DIGEON.

Absente excusée : Madame Sandrine PERRIN.

Madame Sophie CRAVAGEOT, Directrice, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 CCAS – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ce jour,
Considérant l'affectation des résultats de l'exercice 2021,

Section d'investissement

Montant des recettes : 16 083,50 €

Montant des dépenses : 3 599,17 €

Résultats de l'exercice : 12 484,33 €

Excédent cumulé au 31/12/2021 : 73 359,26 €

Excédent cumulé au 31/12/2022 : 85 843,59 €

Décide d'affecter l'excédent cumulé d'investissement comme suit :

Compte R 001 : 85 843,59 €, sur l'exercice 2023.

Section d'exploitation

Montant des recettes : 1 150 870,15 €

Montant des dépenses : 1 152 433,72 €

Résultats de l'exercice : - 1 563,57 €

Excédent cumulé au 31/12/2021 : 73 091,00 €

Excédent cumulé au 31/12/2022 : 71 527,43 €

Décide d'affecter l'excédent cumulé d'exploitation comme suit :

Compte R 002 : 71 527,43 €, sur l'exercice 2023.

Il convient, au Conseil d'Administration, d'approuver l'affectation des résultats 2022 du CCAS, sur l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

Vote :

- Pour : 8

- Contre : 0

- Abstention : 2

Benoît DIGEON
Maire et Président du Conseil d'administration

